



Société Suisse des Auteurs
Schweizerische Autorengesellschaft
Società Svizzera degli Autori

N° 70 automne 2003



dire

Négociations avec la SSR – SRG Idée Suisse

Tous les cinq ans, les contrats nous liant à SSR-SRG Idée Suisse arrivent à échéance, soit au 31 décembre de cette année, et les négociations reprennent avec tout leur cortège de remises en question.

Il s'agit de quatre contrats: les contrats pour la télévision avec les trois diffuseurs linguistiques et un contrat général pour la radio avec l'ensemble des diffuseurs de la SSR.

Jusqu'à présent, à chaque négociation, nous devons modifier le système de perception, système qui variait au gré des responsables et des expériences réalisées dans les différentes unités. Ainsi, des forfaits, nous sommes passés à des tarifs minutaires pour revenir à des forfaits. Ces changements continuels desservent une gestion rationnelle, aussi bien pour les diffuseurs et leurs responsables des droits d'auteur que pour la SSA.

Actuellement, nous avons, dans le cadre des accords télévision, deux types de contrat: pour deux diffuseurs, un contrat basé sur un tarif minutaire, accompagné de certaines garanties d'utilisation ainsi que de règles claires pour la délimitation du répertoire et, pour le troisième diffuseur, un système de forfait global prévoyant une légère augmentation pendant le contrat.

Au niveau de l'utilisation de notre répertoire, nous constatons, sur la période de cinq ans, trois situations différentes:

- pour la TSR, une stabilité du minutage correspondant aux prévisions respectives
- pour la TSI, une variation avec des augmentations minutaires proportionnellement importantes
- pour la SF DRS, une augmentation massive de l'utilisation de notre répertoire.

Les nouveaux contrats devront tenir compte de cette évolution et prévoir une adaptation financière nécessaire après ces dernières années sans augmentation.

En effet, il nous semble bien difficile de défendre auprès de nos membres qu'un diffuseur puisse augmenter sans cesse ses émissions et que le prix à payer par diffusion soit à la baisse!

La SSA prévoit aussi de nouveaux accords provisoires pour l'utilisation de son répertoire sur les sites Internet de la SSR-SRG. La diffusion simultanée par le biais d'Internet est actuellement comprise dans les contrats. Toute autre utilisation, telle la vidéo à la demande, nécessite un contrat séparé prévoyant des solutions provisoires en attendant une estimation plus sérieuse des conséquences financières pour les ayants droit. Il faut en effet tenir compte du fait que les œuvres de nos membres diffusées par Internet peuvent être vues par les internautes du monde entier.

Pierre-Henri Dumont
Directeur de la SSA



Coup d'œil

savoir

- 2 ProLitteris – un portrait
- 3 Enfin un statut pour les intermittents suisses!

comprendre

- 4 Face à face
Dominique de Rivaz
et Jean-François Amiguet

créer

- 6 Actions du Fonds culturel SSA – nouveaux règlements
- 6 Le logiciel d'aide à la création Final Draft
- 7 La fête aux auteurs des EAT romands

aimer

- 8 Regards croisés
Fernand Melgar sur *Le Voyage en Suisse* d'Antoine Jaccoud
- 8 Bourses SSA 2003 pour la traduction de pièces de théâtre
- 9 Bourses SSA 2003 pour le développement de scénarios
- 9 Prix SSA 2003 pour l'écriture théâtrale





Les sociétés de droits d'auteur en Suisse

► ProLitteris

Un portrait

ProLitteris est la société suisse de droits d'auteur pour les arts littéraires et plastiques. La coopérative a été fondée en 1974. Les membres de ProLitteris sont écrivains, auteurs d'ouvrages spécialisés et scientifiques, auteurs de pièces radiophoniques, journalistes et éditeurs. Depuis 1982, plasticiens et photographes ont également la possibilité d'adhérer à la société. L'Assemblée générale de cette année s'est déroulée le 6 septembre à Neuchâtel. Le chiffre d'affaires annuel de ProLitteris s'élève à 20 millions de francs.

ProLitteris gère les droits de ses 6500 membres. Font entre autres partie de ces droits, le droit d'émission (diffusions radio / télévision), le droit de reproduction sur les œuvres des arts plastiques (lors de la création de posters ou cartes postales par exemple) et le droit sur la redevance de photocopie (Tarif Commun 8). Les membres de la SSA ont la possibilité d'annoncer leurs œuvres directement à ProLitteris pour bénéficier de la redevance de photocopie, sans que la conclusion d'un contrat de membre soit nécessaire. A partir de 2004, ProLitteris encaissera également une redevance pour les copies digitales utilisées dans les réseaux numériques internes (Intranet) d'entreprises et d'établissements scolaires.

ProLitteris s'est vu confier la gestion du Swiss Multimedia Copyright Clearing Center (SMCC) sur mandat de la SSA, la SUISA et SUISSIMAGE. La personne qui veut associer des œuvres provenant de répertoires différents (comme par exemple des textes assortis d'images et de musique) pour les mettre à disposition sur son site Internet personnel, ou les vendre comme produit multimédia (sous forme de CD-ROM par exemple), peut régler ces droits par l'intermédiaire du SMCC et obtenir une licence.

Le second Tiré-à-Part de la SSA célèbre le rire en Suisse

En complément de son *A propos* n° 67 (hiver 2002), la SSA inaugure une série d'articles de fond sous forme de tirés à part. L'article «Le grand écart de l'auteur polymorphe» de Pierre-Louis Chantre (sur les relations difficiles entre l'écriture audiovisuelle et théâtrale) est suivi aujourd'hui par «Le rire est une affaire sérieuse» de Christine D'Anna-Huber (correspondante en Romandie du *Tages-Anzeiger*), qui se penche sur la position particulière des comiques suisses, tant sur le plan culturel qu'économique.



Avec ce format, la SSA se propose de traiter de manière extensive de thèmes qui touchent l'ensemble de la profession et qu'une

presse grand public serait contrainte à vulgariser. Participant à une valorisation du statut de l'auteur dans une Suisse souvent bien avare de réflexions complexes à son sujet, la distribution de chaque *Tiré-à-Part* est adaptée au contenu de l'article et s'appuie sur des revues culturelles et des associations professionnelles.

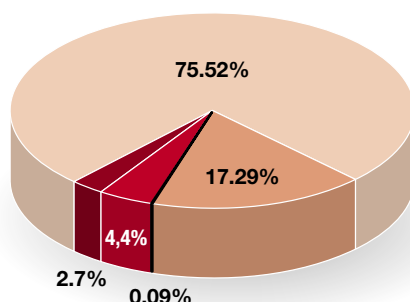
Alors que le premier *Tiré-à-Part* n'était disponible qu'en français, le second est également disponible en allemand.

Découvrez-le en supplément à ce numéro et commandez le premier à: *Barbara Bonardi*, téléphone: 021 313 44 79, e-mail: barbara.bonardi@ssa.ch

Utilisation des droits SSA 2002

Une erreur s'était glissée à la page 14 dans notre rapport annuel 2002. L'occasion pour nous de vous présenter la répartition des encaissements de la SSA:

	2002	%
Encaissement global	13811644	100.00%
Frais nets	2388307	17.29%
Attributions fonds de solidarité	13550	0.09%
Attributions fonds culturel	607865	4.40%
Attributions fonds de prévoyance	371582	2.70%
Droits nets à répartir	10 430 340	75.52%



- Frais nets
- Attributions fonds de solidarité
- Attributions fonds culturel
- Attributions fonds de prévoyance
- Droits nets à répartir

Enfin un statut pour les intermittents suisses !

The show can go on

A lors que la situation pour les intermittents du spectacle français n'a cessé de se dégrader (jusqu'à conduire à l'annulation de dernière minute du prestigieux Festival d'Avignon), leurs collègues suisses viennent de gagner une bataille importante contre la précarité « naturelle » de leurs emplois. La nouvelle révision de la Loi fédérale sur l'assurance-chômage (Laci), entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier, tient enfin compte des particularités des métiers du spectacle.

Reconnaissant enfin la situation d'emploi spécifique des techniciens et des comédiens, la nouvelle législation ne définit cependant pas un véritable statut d'intermittent du spectacle comme il existe en France. L'alinéa 4 de l'article 13 précise néanmoins: «*Le Conseil fédéral peut fixer des règles de calcul et la durée des périodes de cotisation tenant compte des conditions particulières pour les assurés qui tombent au chômage après avoir travaillé dans une profession où les changements d'employeur ou les contrats de durée limitée sont usuels.*» Six catégories d'intermittents sont ainsi reconnues: musiciens, acteurs, artistes, collaborateurs artistiques de la radio, de la télévision et du cinéma, techniciens du film et journalistes.

Inscrite dans la loi à la demande de l'Action intermittents – association fondée à l'origine à Genève et soutenue par le Fonds de solidarité de la SSA – lors des débats au Parlement, cette

disposition était «*une sorte de feu vert parlementaire pour retourner négocier durement avec l'administration fédérale*» aux yeux du vice-président d'Action intermittents, Jean-Michel Cruchet.

La nouvelle loi opte finalement pour un compromis en multipliant par deux la période de cotisation pour les trente premiers jours des contrats de durée déterminée dans les professions définies ci-dessus. Un intermittent qui totalise six contrats d'un mois atteint ainsi les douze mois requis. Ce système de calcul se révèle par contre un peu moins avantageux pour les engagements plus longs, puisqu'un contrat de deux mois compte pour trois mois, un contrat de trois mois en vaut quatre, etc. Cependant, il semble bien que la majorité de ceux qui se trouvaient dans des positions critiques arrivera désormais à totaliser ses douze mois de cotisation avec moins de difficultés.

Tout n'est cependant pas rose dans cette nouvelle réglementation: la période de référence diffère de la période de cotisation et une disposition implique une dévaluation des gains liée à la multiplication des engagements de courte durée, ce qui dissuade donc les artistes d'accepter des petits contrats.

Ainsi, les intermittents du spectacle sont considérés comme des employés à temps partiel et indemnisés comme tels, alors que le marché culturel n'obéit pas aux mêmes rythmes de production que les autres.

Il faut également noter que la politique de l'assurance-chômage consiste à favoriser la réinsertion dans des emplois durables, très rares dans les métiers du spectacle. Les intermittents pourront donc se voir imposer des emplois temporaires dans d'autres métiers que le leur. Accepter ce type de postes menace évidemment à court terme leur maintien dans la profession.

Il reste donc du pain sur la planche pour l'association Action intermittents et ses consœurs pour obtenir des aménagements en conformité avec la réalité des professions du spectacle en Suisse, mais le résultat obtenu valait bien les efforts investis dans ce combat depuis 1998.

La SSA salue la persévérance des professionnels qui ont défendu la nécessité d'un tel statut auprès des plus hautes instances de ce pays: sans techniciens et comédiens, les œuvres des auteurs restent à l'état de simples projets. Sans un tissu professionnel dense et compétent, «the show simply cannot go on»!

Source: Cinébulletin no 335, septembre 2003

Renseignements

Action intermittents
Rue des Vieux-Grenadiers 11
1205 Genève
E-mail: jmcruchet@actionintermittents.ch
Téléphone: 022 800 20 22





Face-à-face

Dominique de Rivaz et Jean-François Amiguet



© Fotofestival/Abram



© Fotofestival/Pedrazzini

Cette année au Festival de Locarno, deux longs métrages de fiction d'auteurs romands ont été présentés en première mondiale: *Mein Name ist Bach* de Dominique de Rivaz, tourné en Allemagne et projeté sur la Piazza Grande; *Au Sud des nuages* de Jean-François Amiguet, tourné entre le Valais et le Yunnan et programmé dans la Compétition officielle, où il a obtenu le 2^e Prix du Jury des Jeunes. Pour *A propos*, ils confrontent leurs expériences respectives, leurs espoirs et déboires, ou expliquent encore pourquoi la Suisse les inspire peu!

Bien que tous deux Romands, vos regards se sont tournés vers l'étranger. La Prusse de Bach et de Frédéric II d'une part, la Chine rurale actuelle d'autre part. Pouvez-vous nous dire ce qui vous incite à «prendre le large»?

Jean-François Amiguet J'ai déjà un peu l'impression d'avoir pris le large en

m'installant dans mon maquis valaisan au-dessus d'Evolène! Là-haut, j'ai le sentiment d'être ailleurs. Et pour «fictionner», j'ai besoin de m'échapper, d'aller vers l'inconnu. Voilà pourquoi j'ai souvent eu envie de tourner à l'étranger, en France (*La Méridienne*), en Crète (*L'Ecrivain public*), en Tunisie (*Cinq corners penalty*), en Roumanie (*L'Echarpe rouge*) et, dernièrement, en Russie, Mongolie et Chine (*Au Sud des nuages*). Mon désir de raconter des histoires est l'occasion de me confronter avec le monde, moi que rien ne prédestinait au voyage. Le cinéma a cette vertu merveilleuse de me faire voyager, au propre comme au figuré...

Dominique de Rivaz Naître à Zurich de parents valaisans et tessinois, c'est déjà un premier exil. L'Ecole française à Berne en est un second. Plus tard, j'ai réellement pris le large: j'ai appris le russe, je me suis convertie à l'orthodoxie, j'ai travaillé en Russie, au Tadjikistan, j'ai tourné *Le Jour du bain* en Ukraine. Actuellement,

je vis à Berlin. Il m'a fallu cinq ans pour m'habituer à cette mégapole: un matin, alors que le film était en boîte, j'ai soudain senti que j'y avais trouvé ma place. C'est magique de se sentir accepté par une ville. Comme Jean-François Amiguet, à la seule idée d'imaginer Lausanne avec ses dames aux cheveux teints en violet, je suis prise d'angoisse. La Suisse ne rend pas malade, mais elle est si étroite qu'il est quasi impossible d'y prendre le recul nécessaire à la création.

Vous êtes l'un et l'autre aux alentours de la cinquantaine, Dominique de Rivaz avec un premier long métrage de fiction, Jean-François Amiguet avec un quatrième. Avez-vous l'impression que l'étroitesse de la Suisse et l'intérêt modéré des pouvoirs publics pour le cinéma a freiné vos ambitions originelles?

DdR On ne peut réaliser qu'un film tous les dix ans environ. Impossible

d'approfondir une démarche dans ces conditions. On s'épuise à survivre en pratiquant d'autres occupations. Nous venons tous les deux d'avoir 50 ans, il nous reste donc peu de temps... Maintenant que nous avons fait sagement nos classes, il serait temps qu'on nous laisse carte blanche. Mais non! Il faudra à nouveau plancher des mois sur des dossiers pour convaincre des commissions. Après *Mein Name ist Bach*, je ressens une immense énergie: j'ai deux scénarios en route, en Estonie et en Emilie-Romagne – à nouveau dans un contexte d'exil – mais déjà cette énergie est freinée, car il y a très peu d'argent pour le développement. La pratique du métier – immense – acquise sur le tournage de *Mein Name ist Bach* va s'étioler. Peut-on imaginer un artisan qui réaliserait un objet tous les dix ans?

JFA La grande question, pour les cinéastes de fiction, est celle de la continuité de la création. Ce problème n'est pas spécifique à notre pays, bien sûr. Il est lié à l'évolution du cinéma d'«expression personnelle», en difficulté un peu partout dans le monde. En Suisse, grâce au travail de réforme du système d'aide à la production accompli par des gens comme le chef de la Section du cinéma de l'OFC, Marc Wehrlin, le producteur Robert Boner et les responsables des différentes institutions, des solutions nouvelles ont pu être imaginées et mises en place. Sinon, je ne serais pas là aujourd'hui avec un film à Locarno. En effet, après la trilogie sur les incertitudes du cœur écrite avec Anne Gonthier (*Alexandre*, *La Méridienne*, *L'Ecrivain public*, ndlr), je n'avais plus vraiment le courage de déposer un projet de long métrage de

fiction à Berne. Pour continuer d'exercer mon métier, j'ai alors travaillé pour la TSR, avec beaucoup de plaisir d'ailleurs. Là, je me suis pris d'amitié pour la réalité de ce pays, ce qui m'a été fort utile sur le tournage de mon dernier film, où il fallait savoir accepter les cadeaux que la vie nous offre.

DdR Je suis aussi extrêmement reconnaissante à ces fantassins de la politique du cinéma – les Boner, Gonseth et autres – qui endurent des centaines de réunions au détriment de leurs propres projets, et sans lesquels nous ne serions pas en train de présenter nos films à Locarno. Merci à eux!

Seriez-vous moins freinés si vous développiez vos scénarios seuls, sans le concours d'une société de production?

JFA Sur *Au Sud des nuages*, j'ai appris – à mes dépens d'ailleurs – la valeur que pouvait avoir une idée originale, ou plus exactement celle d'un «traitement», une simple idée n'étant pas juridiquement défendable. J'avais signé un contrat de cession de droits d'auteur (scénario, adaptation et dialogues) avec une société de production française, et nous sommes tombés en désaccord. J'ai alors émis le désir de travailler avec un nouveau partenaire et là, j'ai découvert que j'étais lié pour cinq ans. Bien que n'ayant encore reçu aucun salaire, et ce après plusieurs mois de travail, je ne pouvais plus disposer librement de mon idée. Pour sortir de cette situation, il a fallu déboursier 60 000 francs! Et ils auraient d'ailleurs tout aussi bien pu refuser cet arrangement «à l'amiable», faire monter les enchères, ou même

me bloquer pendant des années. Il faut donc bien connaître nos droits, et j'avoue avoir agi avec légèreté – ou alors avec une trop grande confiance – dans cette affaire. Sans les conseils avisés de la SSA, je serais mort et enterré...

DdR Quand une production s'est bien passée, comme c'est le cas pour *Mein Name ist Bach*, pourquoi ne pas faire confiance? Bien sûr, réalisateur et producteur ont une petite appréhension au creux de l'estomac lorsqu'ils débutent un film, mais c'est important de continuer le chemin ensemble. Avec le recul, quand je pense aux critiques du scénario d'un Karl Baumgartner (Pandora Film) ou d'un Gérard Ruey (CAB Productions), je dois admettre qu'ils voyaient plus loin que moi pour certaines choses. Nous devons apprendre à nous faire confiance, réciproquement. Et cesser cette paranoïa qui veut que les producteurs soient nos ennemis. L'idéal serait d'arriver à une continuité sur plusieurs films. Cela dit, quand j'entends ce qui est arrivé à Jean-François Amiguet, j'appelle la SSA au secours et je la supplie de nous protéger, nous et nos idées!

JFA Pour moi, la solution est une toute petite société comme celle que nous avons avec Bertrand Liechti (Zagora Film), qui nous permet d'assurer le développement des idées en ne prenant aucun risque. Nous coproduisons donc le développement jusqu'à l'accord d'un comédien principal. Ce qui m'importe avant tout, c'est comment éviter d'aliéner ma liberté de créateur en signant de mauvais contrats.

Propos recueillis par Françoise Deriaz

Au Sud des nuages de Jean-François Amiguet



Mein Name ist Bach de Dominique de Rivaz





Actions 2004 du Fonds culturel de la SSA **NOUVEAUX RÈGLEMENTS!**

Le Fonds culturel de la SSA a mis à jour ses **CONCOURS** à l'intention des auteurs suisses ou domiciliés en Suisse dans le but de favoriser l'émergence d'œuvres nouvelles et originales (adaptations exclues) dans le cadre des répertoires protégés par la SSA:

Prix TANDEM 2006 SSA-FSSTA

- destiné à deux tandems «auteur – société théâtrale d'amateur» souhaitant créer une pièce théâtrale en collaboration
- attribution de 2 prix: 1^{er} prix de Fr. 8000.–, 2^e prix de Fr. 5000.–
- date limite pour l'envoi des projets: **1^{er} mars 2004**

Bourses SSA 2004 pour l'encouragement à la création transdisciplinaire

- destinées à des collectifs d'auteurs d'expressions artistiques diverses afin de soutenir des œuvres résolument novatrices
- attribution de **2 bourses** d'un montant total de **Fr. 30000.–**
- date limite pour l'envoi des projets: **1^{er} mars 2004**

Bourses SSA 2004 pour le développement de scénarios de longs métrages de fiction (cinéma et télévision)

- destinées à des auteurs ayant préalablement intéressé avec leur projet

de scénario un producteur indépendant (à certifier sur la fiche d'inscription y relative)

- attribution de **4 bourses** de **Fr. 25000.–** chacune
- date limite pour l'envoi des projets: **15 mars 2004**

Bourses SSA 2004 pour la création chorégraphique

- destinées à des compagnies de danse indépendantes
- attribution de **3 bourses** d'un montant total de **Fr. 30000.–**
- date limite pour l'envoi des projets: **le 1^{er} juin 2004**

Prix SSA 2004 à l'écriture théâtrale

- destinés à des auteurs de pièces de théâtre originales et inédites
- attribution de **six prix** de **Fr. 5000.–** chacun pour les auteurs dramatiques
- attribution à titre de contribution aux frais de production d'une somme de **Fr. 10000.–** pour les compagnies ou théâtres professionnels qui décident de créer les pièces de théâtre lauréates
- date limite pour l'envoi des dossiers (sous pseudonyme): **15 juin 2004**

Bourses SSA 2004 pour la traduction de pièces de théâtre

(en partenariat avec le Pour-cent culturel Migros)

- destinées à des auteurs et traducteurs qui projettent de traduire dans l'une des quatre langues nationales une œuvre théâtrale d'un auteur contemporain et vivant, écrite dans l'une des quatre langues nationales
- édition sous forme de brochures des pièces traduites et envoi aux théâtres en Suisse et à l'étranger
- attribution de **3 bourses** de **Fr. 8000.–** chacune au maximum
- date limite pour l'envoi des projets: **1^{er} septembre 2004**

Les nouveaux règlements 2004 sont disponibles dès maintenant! Vous pouvez les obtenir de la façon suivante:

- télécharger de notre site **Internet** www.ssa.ch (documents/règlements du Fonds culturel-subventions)
 - demander un envoi par **e-mail** en nous contactant sous jh@ssa.ch ou cs@ssa.ch
 - par **téléphone** au 021 313 44 66 et 021 313 44 67
 - par **fax** au 021 313 44 76
- Le bureau du Fonds culturel se tient très volontiers à votre entière disposition pour toute demande d'information.

Les logiciels d'aide à la création

FINAL DRAFT 6

Final Draft permet aux auteurs de cinéma, de télévision et de théâtre de se concentrer sur leur travail d'écriture sans avoir à se soucier de la mise en forme. Les nombreuses fonctionnalités du logiciel répondent à la rigueur de la création artistique et aux impératifs de la production – mise en page automatique – séquençier – gestion des modifications – numérotation automatique des scènes – import de scénarios écrits avec d'autres programmes de traitement de texte – comparaison de scénarios – export pdf, rtf, Avid – rapports sur les décors, les person-

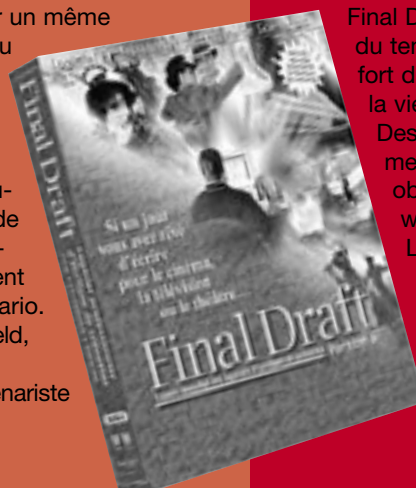
nages et prédépouillement – base de données de plus de 90000 pré-noms – affichage des scènes sous forme de fiches.

Un des atouts de Final Draft 6 est la nouvelle fonction Collabowriter. Elle permet à plusieurs auteurs de travailler en direct sur un même texte via internet ou en réseau local. Il ne s'agit pas d'un envoi par e-mail, mais bien de la possibilité pour plusieurs utilisateurs de visualiser et de travailler simultanément sur un même scénario. Conçue par Syd Field, une aide interactive accompagne le scénariste

tout au long de son travail de création. Développer une intrigue, renforcer une ligne narrative, identifier des problèmes de structure ou de personnages, ce livre interactif est un excellent rappel des grands principes de l'écriture dramaturgique.

Final Draft permet de gagner du temps et offre un réel confort d'écriture pour simplifier la vie des scénaristes.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues en consultant www.finaldraft-online.com. Les versions française et anglaise sont disponibles à www.movie-soft.com et à la librairie Ellipse à Genève www.ellipse.ch (399 francs).



/SCRIPT une plateforme pour les professionnels du scénario

Héritière de pitchpoint.org et proposée par FOCAL (Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel) en Suisse et SCRIPT HOUSE (agence de développement de scénarios) en Allemagne, la plateforme **/SCRIPT** est bâtie autour des préoccupations des scénaristes et contient des informations de première main ainsi que des services qui privilégient la communication et l'échange en ligne.

/SCRIPT présente actuellement cinq rubriques: « L'argent » (subventions, bourses, concours et prix, droits d'auteur, honoraires en préparation), « Le réseau » (carnet d'adresses et panneau d'affichage), « Le savoir » (séminaires et bibliographie), « Liens » et « Chats ». Deux rubriques sont en préparation:

« La carrière » (vie associative et politique, écrire pour le cinéma, écrire pour la télévision, agents) et « L'écriture » (entretiens, trucs et astuces).

L'objectif de **/SCRIPT** est de devenir le lieu de rencontre en ligne sur le thème de l'écriture ainsi qu'un outil performant pour les professionnels. Vous pouvez participer à cette aventure sous www.focal.ch/script.

Jacqueline Surchat,
responsable de la rédaction de **/SCRIPT**

La fête aux auteurs

Les Ecrivains Associés du Théâtre de Suisse Romande, association sœur des EAT français créés à Paris en 2000 par Jean-Michel Ribbes, Michel Azama, Enzo Corman, etc. pour défendre la place de l'auteur dramatique au théâtre et dans la vie publique, se constituent officiellement et publiquement en association le **samedi 6 décembre au Théâtre du Passage à Neuchâtel**. Nous remercions Robert Bouvier d'accueillir la première manifestation des EAT Suisse romande!

Fête aux auteurs, la journée débute par une conférence de presse à 11 heures et un buffet aux environs de

midi. Après les interventions de nos amis français et les tables rondes, un marathon de lectures est offert au public dans cinq lieux différents du théâtre. Nous proposons aux comédiens de Suisse romande de venir lire les auteurs contemporains et défendre ainsi leur cause, et aux auteurs de proposer, d'ici au mercredi **22 octobre 2003** le texte ou l'extrait de texte qu'ils souhaitent faire lire (maximum 20 minutes). S'annoncer sur le site www.les-ecrivains.ch (rubrique: forum) et/ou prendre contact avec la secrétaire de l'association: Sylviane Dupuis – sylvianedupuis@hotmail.com.

Les soutiens aux scénarios du CNC

En France, le Centre National de la Cinématographie offre des aides à l'écriture et des aides à la réécriture aux auteurs et auteurs-réalisateurs d'expression française.

L'aide à l'écriture est destinée à des projets en cours d'écriture présentés sous la forme d'un synopsis ou d'un traitement. Les candidats doivent avoir réalisé au moins un long métrage porté à l'écran.

L'aide à la réécriture est accordée à des projets présentés sous la forme d'un scénario qui nécessite d'un travail complémentaire d'écriture. Les candidats doivent pouvoir justifier une expérience artistique dans le domaine cinématographique ou audiovisuel. Cinq sessions annuelles pour l'envoi des dossiers.

Informations: Service des aides sélectives à la production et à la distribution, 11, rue Galilée, 75116 Paris; catherine.siriez@cnc.fr; 0033 (1) 44 34 38 03 – 04; www.cnc.fr (rubrique: télécharger vos dossiers).

Les aides du CNL

Auteurs et écrivains en résidence

En France, le Centre National du Livre propose aux auteurs francophones (dramaturges, romanciers...) quatre types de bourses: l'allocation d'année sabbatique de 25 200 euros destinée aux écrivains confirmés, la bourse de création de 12 600 euros conçue

pour les auteurs ayant déjà publié plusieurs livres, la bourse d'encouragement de 6 300 euros réservée aux auteurs dont un ou deux livres sont en librairie, la bourse découverte de 3 150 euros qui permet aux nouveaux auteurs n'ayant publié que dans des revues de se porter candidats.

Le Centre National du Livre offre également des bourses pour les écrivains en résidence. Ces aides visent à encourager les auteurs qui désirent développer un projet dans le cadre d'un programme d'animation littéraire élaboré en collaboration avec une structure d'accueil. Le montant de ces bourses est proportionnel à la durée du séjour sur la base de 1785 euros par mois de résidence, avec un minimum de deux mois et un plafond de douze mois. Les auteurs de pièces de théâtre doivent avoir fait l'objet de représentations publiques par une troupe professionnelle.

Délais pour le dépôt des dossiers: **10 janvier, 10 avril, 25 août**

Informations: philippe.babo@culture.gouv.fr (chef du Bureau des Auteurs), Armelle Courrèges, tél.: 0033 (0)1 49 54 68 03, armelle.courreges@culture.gouv.fr (pour les résidences).

Projets audiovisuels littéraires

Le Centre National du Livre a mis également en place une politique d'aide à la production audiovisuelle de films et d'émissions afin de favoriser la découverte des littératures françaises et étrangères sur les chaînes de télévision. Pour bénéficier de cette aide, les projets documentaires présentés doivent avoir pour thème le livre, la littérature, et faire l'objet d'une diffusion télévisuelle ou d'une édition grand public. Le Centre privilégie les œuvres qui contribuent à une mise en valeur du patrimoine littéraire français et francophone, portraits d'écrivains disparus ou entretiens avec des auteurs vivants. Les projets doivent être déposés deux mois au moins avant les premières prises de vues.

*Informations: 0033 (0) 1 49 54 68 34
Adresse générale: Centre nationale du livre, Hôtel d'Avejan, 53, rue de Verneuil, 75343 Paris Cedex 07, Tél.: 0033 (0)1 49 54 68 68, Fax: 0033 (0)1 45 49 10 21,
www.centrenationaldulivre.fr*



aimer

Bourses SSA 2003 pour la traduction de pièces de théâtre

Dans le but d'encourager l'échange des œuvres théâtrales contemporaines entre les différentes régions linguistiques du pays, la SSA, avec l'appui du **Pour-cent culturel de Migros**, accorde des bourses annuelles de **Fr. 8000.-** au maximum et par bourse. Chaque traduction primée fait, en outre, l'objet d'une publication sous forme de brochure adressée aux milieux concernés en Suisse et à l'étranger.

Pour l'année en cours, parmi les 8 dossiers de candidature soumis, trois bourses ont été attribuées par une commission spécialisée composée de Veronika Sellier (Performing Arts, Pour-cent culturel Migros), Daniel Maggetti (enseignant à l'Université de Lausanne, Faculté des lettres) et Gianni Schneider (metteur en scène) à:

• **Fr. 8000.-** pour **Daniele Morresi** (Genève) pour son projet de traduction en italien de la pièce de langue allemande **Der reiche Freund** de **Matthias Zschokke**;

• **Fr. 8000.-** pour **Daniel Bilenko** (Massagno) pour son projet de traduction en italien de la pièce de langue française **La Preuve du Contraire** de **Olivier Chiacchiari**;

• **Fr. 2000.-** pour **Liliane Hodel** (Renens) pour son projet de traduction en français de la pièce de langue italienne **Un Due Re** de **Santuzza Oberholzer** à titre d'encouragement pour le Théâtre Jeune Public.

Regards croisés

Fernand Melgar, cinéaste documentaire, est allé voir *Le voyage en Suisse* d'Antoine Jaccoud.



Bernard Kordylas dans le rôle du «Gros»

Dans *Le voyage en Suisse*, Antoine Jaccoud porte un regard affûté sur la Suisse et ses petites gens, leur misère affective et leurs drames sordides.

J'aime mon travail car il puise dans le réel des histoires vraies et improbables que je n'oserais écrire. Le texte d'Antoine m'est apparu comme un théâtre documentaire, un voyage contemplatif dans une «Grauzone» où l'écriture théâtrale rencontre le vécu.

Antoine a fait le voyage du Gros et de la Petite, ses deux protagonistes dans la pièce. De Payerne à Teufen, en passant par la gare de Zurich, il a ramené des tranches de vie, des lâchetés quotidiennes qui alimentent son récit. La trajectoire de ses personnages prend corps entre les faits divers banalisés de journaux populaires. Dans cet aller-retour permanent entre réel et fiction, il nous tend un miroir cru: ceci est votre pays et votre présent. Son texte est à la fois brutal et tendre, ses personnages traduisent la douleur et le désespoir d'être témoin et acteur de ce monde-là.

La mise en scène sobre de Denis Maillefer et la scénographie habile de Massimo Furlan amplifie la véracité du

propos. Plutôt que d'être confiné dans une salle convenue, le récit s'insinue dans un paysage qui défile au rythme d'un car postal, restituant cette histoire à son décor originel. Mon regard émoussé sur ces lieux familiers cent fois traversés se met à scruter chaque détail. Le hasard me fait apparaître furtivement un enfant solitaire dans une place de jeux ou une connaissance à un arrêt de bus. Ces petites saynètes, qui s'intègrent dans le déroulement de l'histoire, sèment le trouble dans mon esprit: je suis spectateur dans ce bus, mais je pourrais tout aussi bien être de l'autre côté de la vitre.

Où est le vrai, où est le faux? La pièce se conclut par une phrase terrible dont le sens m'a échappé sur le moment: «*Des dunes, le dimanche, on entend parfois accélérer les voitures, puis le son mat d'un crash délibéré/volontaire/choisi/décidé/contre un arbre, un enfant ou la maison d'un ami.*» Comment ne pas penser aujourd'hui au drame du Grand Pont à Lausanne, arrivé quelques mois après la représentation?

Fernand Melgar

Photo Massimo Furlan

Bourses SSA 2003 pour le développement de scénarios

Pour sa sixième édition, le jury des Bourses SSA pour le développement de scénarios a examiné 72 projets originaux de longs métrages de fiction (cinéma et télévision). Composé de Josy Meier (scénariste et réalisatrice, Zurich), Geneviève Mersch (réalisatrice, Bruxelles) et Dr. Hermann Barth (spécialiste en filmologie, journaliste cinématographique et directeur artistique du Festival international du film documentaire à Munich), le jury a attribué à l'unanimité les prix suivants:

- **Fr. 25000.-** au projet *Liebesleben* de **Micha Lewinsky** et **Jann Preuss** (Zurich) / production Bernard Lang AG (Freienstein);
- **Fr. 25000.-** au projet *Lullaby* de **Hannes Stark** (Zurich) / production Fama Film AG (Zurich);
- **Fr. 25000.-** au projet *Ryna* de **Ruxandra Zenide** (Genève) et **Marek Epstein** (Prague) / production Caravan Films SA (Genève).

La proclamation du palmarès et remise des prix aux lauréats se sont déroulées le 12 août dernier au Grand-Hôtel de Locarno lors de la réception officielle de la SSA, de SUISSIMAGE et de la Fondation SUISA pour la musique, à l'occasion du Festival du film de Locarno.

Remise des Bourses SSA 2003 pour le développement de scénarios
D.g.à.d.: Marek Epstein, Ruxandra Zenide, Jann Preuss, Micha Lewinsky, Hannes Stark, Jolanda Herradi et Claude Champion (SSA)

Prix SSA 2003 pour l'écriture théâtrale

Afin de soutenir l'écriture théâtrale contemporaine, le Fonds culturel de la SSA propose annuellement jusqu'à six prix de **Fr. 5000.-** chacun pour des auteurs dramatiques suisses ou domiciliés en Suisse. Pour la session de cette année, 82 textes dramatiques ont été soumis sous pseudonyme au jury. Ce dernier a été scindé en trois groupes, chargés de la lecture des textes et de l'attribution des prix. Le jury était composé de Sandra Amodio (metteur en scène), Simone Audemars (metteur en scène), Barbara Suthoff (directrice de diffusion au Théâtre de Vidy), Irène Howald (fonctions polyvalentes dans le domaine du théâtre), Eric Eigenmann (maître d'enseignement et de recherches à la Faculté de Lettres de l'Université de Genève), Gianni Schneider (metteur en scène), Michel Beretti (auteur), Peter Keltling (dramaturge) et Jean Grädel (dramaturge et directeur de théâtre). Après analyse et discussion, ils viennent d'attribuer à l'unanimité les prix de Fr. 5000.- chacun aux auteurs suivants:

- **Elisabeth Aeschbacher-Horem** (Paris/Berne) pour la pièce *L'Été volé*
- **Claudine Berthet** (Lausanne) pour la pièce *Petits gouffres*
- **Sabine Wang** (Zurich) pour la pièce *Spinnen*
- **Sabine Harbeke** (Aesch) pour la pièce *Lustgarten*
- **Markus Michel** (Berne) pour la pièce *Fliegen-Grenzenlos*

En plus des prix susmentionnés, le Fonds culturel de la SSA soutiendra les éventuelles créations publiques des pièces lauréates en

attribuant aux compagnies ou aux théâtres professionnels qui décideront de les produire une somme de **Fr. 10000.-** à titre de contribution aux frais de chaque création.

Cette action sera reconduite en 2004. Délai d'envoi des dossiers de candidature: **le 15 juin 2004.**

www.ssa.ch
le lien utile

Communication aux auteurs audiovisuel et radio

Voulez-vous savoir quels sont les tarifs de la diffusion de vos œuvres? Consultez notre nouveau site web, rubrique documents/tarifs versés aux auteurs.



A PROPOS
Bulletin d'information trimestriel de la Société Suisse des Auteurs (SSA)

Rue Centrale 12/14
Case postale 3893
CH - 1002 Lausanne

Administration générale
Tél. 021 313 44 55
Fax 021 313 44 56
E-mail: info@ssa.ch
Internet: www.ssa.ch

Rédaction A Propos
Tél. 021 313 44 79
E-mail: barbara.bonardi@ssa.ch

Fonds culturel
Tél. 021 313 44 66
E-mail: jolanda.herradi@ssa.ch

Comité de rédaction
Denis Rabaglia (responsable), Barbara Bonardi (secrétaire de rédaction), Claude Champion, Emanuelle delle Piane, Richard Gauteron, Charles Lombard
Collaboration à ce numéro
Pierre-Henri Dumont, Françoise Deriaz, Jacqueline Surchat, Fernand Melgar, Jolanda Herradi
Traduction allemande
Robert Schnieper, Jolanda Herradi
Correction
Anne Salem
Graphisme
Dizaïn, Jean-Pascal Buri, Lausanne
Illustrations
Mix & Remix
Impression
Presses Centrales Lausanne SA



Photo Pierre-Henri Dumont